

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 août. — Le *Globe and Traveller* publie ce qui suit :

« La nouvelle annoncée hier que des officiers avaient été placés à bord des bâtimens qu'on dit destinés à faire partie de l'escadre de lord Cochrane, afin de les empêcher de mettre à la voile, était fondée sur un erreur. Les officiers de la douane n'ont été envoyés à bord de ces bâtimens que pour empêcher la violation de la loi contre l'exportation des armes. Il n'existe aucune loi qui puisse empêcher ces bâtimens de mettre à la voile. »

— Le 12 août, le roi d'Angleterre est entré dans sa soixante-cinquième année.

— On parle beaucoup d'un voyage que M. Canning se propose de faire à Paris, et l'on s'épuise en conjectures à ce sujet. En général on pense que la situation du Portugal est le motif de la visite que le très honorable secrétaire-d'état ira faire à la capitale de France. Quoi qu'il en soit, M. Canning peut-être assuré qu'en prêtant son appui à l'établissement d'un gouvernement représentatif en Portugal, il a de fait porté le coup mortel au despotisme brutal qui déshonore le reste de la Péninsule. Il est possible que le ministre voie dans l'état des choses en Portugal une occasion pour obtenir ou pour hâter par voie de négociations des résultats que, sans cela, le tems aurait infailliblement amenés, quoiqu'avec plus de lenteur. Quelque peine qu'on puisse prendre pour cela, il serait difficile de nous persuader qu'il ne s'agit que d'une visite promise depuis long-tems par M. Canning à son ami lord Canning.

— Le bruit se confirme que les rapports entre les Indes anglaises occidentales et les États-Unis de l'Amérique ont cessé; des ordres ont été transmis à tous les gouverneurs anglais pour prohiber toutes relations, à compter du premier décembre prochain.

— Les tisserands de Glasgow ont adressé, il y a environ quinze jours, au gouvernement, une seconde pétition par laquelle ils demandent une réponse définitive aux questions de savoir s'ils doivent ou non espérer quelque soulagement à leurs maux de la part de la législature, et si S. M. ou ses ministres ont pris en considération la convenance de révoquer les lois concernant les grains, de déduire les taxes et les salaires inutiles, et, s'il est possible, l'intérêt de la dette nationale. M. Peel a fait à la personne qui avait été chargée de lui transmettre cette pétition, la réponse suivante :

« M. Peel a reçu la lettre écrite de Glasgow le 26 juillet, et signée John Tait. M. Peel regrette profondément les privations qu'éprouvent les tisserands, en faveur de qui cette lettre est écrite. Cependant il n'est pas en son pouvoir de faire d'autre communication au sujet de la pétition au roi, que celle qu'il a déjà faite. » Cette communication était que la première pétition avait été soumise à S. M. La nouvelle pétition a été également mise sous les yeux de S. M. par M. Peel.

— Les journaux de Boston, du 10 juillet, contiennent une lettre de Monte-Video, du 17 mai, laquelle rapporte que l'escadre brésilienne qui bloque Buenos-Ayres a voulu empêcher le vaisseau des États-Unis *Cyans*, capitaine Elliot, de se rendre à ce port, qu'elle avait même fait plusieurs manœuvres annonçant l'intention d'employer la force, mais que le capitaine Elliot s'était préparé de son côté à repousser toute attaque; de sorte qu'enfin les Brésiliens l'ont laissé passer. Le blocus de Buenos-Ayres n'était pas strictement maintenu, plusieurs navires sont entrés dans ce port, entre autres le paquebot d'Angleterre.

RUSSIE.

Petersbourg, le 5 août. — Dans une séance du conseil des établissemens de crédit, réuni le 25 du mois passé pour la révision des comptes de ces établissemens. S. Exc. le lieutenant-général Caucrine, ministre des finances, a fait un exposé qui présente les résultats suivans :

Dans l'espace de quatre ans, nos dépenses publiques sont diminuées de 168 millions de roubles, et le budget pour 1826 est de 68 millions de moins que celui de 1822 : on a en outre supprimé quelques impôts, tels que le péage de la navigation sur les rivières, le droit sur le sel, le cuivre, les corporations, etc.

La dette hollandaise qui était, l'année dernière, de 92 millions 600,000 florins, a été réduite au moyen de paiemens et de rachats à 91,600,000 florins. Le capital de la banque de commerce est de 30,000,000 de roubles, et le bénéfice net de cette banque et de ses comptoirs, déduction faite de tous frais, a été en 1825 de 1 million 375,899 roubles.

Le ministre termine son rapport par le paragraphe suivant :
« Un examen attentif et impartial que vous ferez de toutes les opérations, messieurs, justifiera, comme je l'espère, la confiance du public et répondra à l'attente de notre auguste monarque, dont le règne, garant solide de la prospérité de la Russie, rassurera non-seulement par une sollicitude paternelle et une activité infatigable, la base du crédit public, mais vivifie toutes les branches de l'administration de l'empire. »

ALLEMAGNE.

Cassel, le 1^{er} août. — Plus de trois cents individus du cercle de Frankenberg ayant déclaré leur résolution d'émigrer au Brésil, et la pauvreté faisant de tristes progrès dans ce canton, le gouvernement y a envoyé une commission pour ouvrir de nouvelles sources alimentaires aux habitans. Cette mesure sera plus propre que les proclamations à mettre des bornes à la manie d'émigrer.

FRANCE.

Paris, le 18 août. — Toutes les chambres de la cour royale se sont réunies, à onze heures du matin, pour s'occuper de la dénonciation de M. de Montlosier.

On nous annonce à l'instant que la cour royale a déclaré son incompetence relativement à la dénonciation qui lui a été faite contre les jésuites, par M. de Montlosier. (Etoile.)

— Le barreau de Limoges vient à l'exemple du barreau de Bourges, de publier une consultation sur le *Mémoire de M. de Montlosier*. Les auteurs de la consultation crient que les lois actuelles suffisent pour les jésuites.

— L'*Etoile*, dans le tableau de la prospérité de la France, fait connaître entr'autres que soixante millions ont été employés à la confection de canaux, et quatre cents millions de l'indemnité des émigrés ont déjà été liquidés.

— Les médecins de Mgr l'archevêque de Paris lui ont conseillé un voyage pour sa santé. Le respectable prélat parcourra une partie de la Suisse.

— D'après un nouvel ordre, les courriers de la poste, lorsqu'ils seront en route, sonneront de la trompette à quelque distance des relais, qui, par ce moyen seront plus tôt préparés. Depuis quelque tems ils vont prendre des leçons, et seront bientôt en état de se conformer à ce qui leur a été prescrit.

— On nous écrit de Madrid, en date du 9 août :
« Un courrier extraordinaire a apporté ici des nouvelles de Portugal. »

« L'infante a tenu chez elle une cour en gala à l'occasion de sa prestation de serment à la charte. Le nonce, l'ambassadeur d'Espagne et le chargé d'affaires de Russie n'y étaient pas. Le ministre de Prusse s'y est rendu, après avoir fait une espèce de déclaration de réserve. Au reste, ceux des membres du corps diplomatique qui n'avaient pas assisté à la prestation du serment, se sont rendus deux jours après au baise-main destiné à complimenter la régente. »

« Les cocardes révolutionnaires des années antérieures repaissent dans les rues. »

« Le régente a écrit au gouverneur d'Oporto, le général Saldanha, pour le féliciter sur sa conduite contre les partisans de don Miguel, et elle lui exprime son impuissance de gouverner avec un conseil de régence dont, en vertu de la charte, elle va résoudre l'existence. »

Pendant que les choses se passent ainsi à Lisbonne les provinces deviennent le théâtre de réactions anti-constitutionnelles, en faveur de don Miguel. De nouveaux troubles ont éclaté à Oporto, à Evora, à Elvas et à Braganca. La province de Tras-os-Montes est surtout fort agitée. Le neveu du général Silveira est à la tête d'un parti royaliste.

Plusieurs officiers-généraux ont passé en Espagne. Les soldats qui ont passé en Espagne sont désarmés à mesure qu'ils arrivent sur le territoire espagnol. Les autorités portugaises de la frontière se fondant sur les cartels d'échange, ont réclamé ces détachemens du gouverneur de Badajoz, qui en a référé à son gouvernement.

M. Gomez, chargé d'affaires de Portugal à Madrid, a envoyé sa démission à sa cour. (Etoile.)

(On sent quel degré de croyance méritent des nouvelles du Portugal venues de Madrid et publiées par l'*Etoile*.)

— Le conseil-d'état vient, sur le rapport de S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques, de rendre un arrêt, relatif à un refus de baptême, et qui a fourni matière à plusieurs articles dans les journaux.

Voici cet arrêt :

« Charles, etc., sur le rapport du comité du contentieux ;

« Vu les articles 6 et 8 de la loi du 8 avril 1802 :

« En ce qui touche le prétendu refus d'administrer le sacrement de baptême à l'enfant du sieur Liaas ; considérant qu'il est constaté, en fait, par l'instruction ordonnée par notre ministre des affaires ecclésiastiques, qu'il n'y a pas eu de la part du desservant refus du sacrement de baptême ; qu'ainsi à cet égard il n'a pas eu abus ;

« En ce qui touche le refus de recevoir comme parrain et marraine les sieur et demoiselle Loustalot ; considérant qu'aux termes de l'art. 8 de la loi du 8 avril 1802, le recours compété aux personnes intéressées ; que le sieur et demoiselle Loustalot, qui sont seuls intéressés ne se pourvoient pas ; que le sieur Ménude-Liaas est sans qualité pour se pourvoir en leur nom ; que, par conséquent, il est non recevable.

« Art. 1er. L'appel comme d'abus du sieur Ménude-Liaas est rejeté, etc.

Signé CHARLES.

— La distribution des prix du concours général des collèges royaux de Paris et de Versailles au nombre de sept, a eu lieu dans la grande salle de Sorbonne.

Un des derniers noms proclamés a été celui de Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours : ce jeune prince, élève du collège de Henri IV, a obtenu en sixième un accessit de géographie. Son nom a été salué d'une triple salve d'applaudissements.

— Les cours d'Agen et de Rouen viennent de juger presque en même tems deux jeunes amoureux accusés d'avoir enlevé de la maison paternelle leurs maîtresses âgées de moins de seize ans. Tous deux ont été acquittés, grâce aux déclarations de ces demoiselles, qui ont affirmé qu'elles avaient agi de leur plein gré, l'affaire s'est terminée par deux mariages. C'est un singulier chemin, que celui de la cour d'assises, pour arriver à la couche nuptiale.

(J. du Commerce.)

— Depuis quelques jours les journaux anglais parlaient d'une certaine mésintelligence entre le gouvernement britannique et celui des Etats-Unis, voici qui y a donné lieu :

« Des ordres ont été envoyés dans toutes les colonies anglaises, dans les Indes occidentales, pour faire exécuter l'acte de la 6e. année du roi par rapport aux nations étrangères. Par cet acte les ports des colonies doivent être fermés aux navires britanniques, arrivant des colonies dans lesdits états, tous les privilèges accordés aux nations les plus favorisées.

« Les Etats-Unis ont refusé de traiter les navires anglais sur tout pas admis dans nos colonies des Indes occidentales après le 1er. décembre prochain.

Le gouvernement anglais eût pu en toute justice exclure les navires américains immédiatement et sans autre avertissement que celui de la loi même, qui adoptée en juillet 1825, ne devait être exécutée qu'en 1826. Depuis cette dernière époque les ports dans les Indes occidentales auraient dû être fermés aux navires américains, mais comme ils ne l'ont pas été, la courtoisie exigeait qu'on donnât un nouvel avertissement aux nations amies et qu'on accordât un délai suffisant.

L'interruption de ce commerce avec les Etats-Unis, qui résulte du refus du gouvernement américain de traiter dans les ports de l'Union les navires anglais employés dans ce commerce, comme ceux de la nation la plus favorisée, est un événement heureux pour le commerce anglais.

La nouvelle de ces changements ne peut qu'être bien agréable aux pays du nord de l'Europe, qui possèdent en commun avec nos provinces de l'Amérique septentrionale, les moyens de fournir aux besoins de nos colonies, et veut commencer avec elles aux conditions que refusent les Etats-Unis.

— Une scène déchirante s'est passée hier matin à la police correctionnelle. Une mère entourée de ses cinq enfants, était accusée d'avoir excité au vol les deux plus âgés, qui sont un garçon de dix ans et une fille de treize ans. Ceux-ci se déclaraient seuls coupables, ils se prosternaient aux pieds des juges en sanglotant et en s'écriant : « Faites de nous tout ce que voudrez, mais sauvez notre mère, elle est innocente ! » Pendant ce temps les trois plus jeunes se pressaient entre les bras et sur les genoux de cette malheureuse, et fondaient en larmes. Le tribunal n'ayant pas trouvé de preuves suffisantes contre la mère l'a acquittée ; la fille aînée absoute sur la question de discernement, sera enfermée pendant deux ans dans une maison de correction. Son frère déclaré coupable de la soustraction d'un écu de six livres, est condamné à six mois de prison.

— Il paraît, d'après des lettres de Berlin, que le gouvernement prussien s'occupe sérieusement de donner une charte constitutionnelle à la Prusse, à l'instar de la France et de la Bavière.

JURISPRUDENCE. — Une femme à qui un arrêt a enjoint de réintégrer le domicile conjugal peut-elle y être contrainte par l'emploi de la force publique ? Telle est la question neuve et importante résolue par la cour de cassation. M. Lebeau, avocat-général, reconnaît toute l'importance de la nouveauté de la question ; mais elle est éclaircie, et la section des requêtes peut la juger aussi bien que la question civile. Quant à lui, il pense que les décisions de la justice doivent emporter contrainte ; il n'y a pas à s'occuper des conséquences.

La cour après délibéré, a adopté les conclusions de M. l'avocat-général, et rejeté le pourvoi, en décidant que les règles du droit commun pour l'exécution des arrêts, devaient être suivies dans cette matière.

Cours de la bourse du 18 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 100 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 10 c. Actions de la banque, 2005 Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 7/8. Emprunt d'Haïti, 67 5/8.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

La Gazette universelle annonce « qu'après l'arrivée d'un bâtiment anglais à Ancône, le bruit s'y est répandu que lord Colchrane avait dirigé ses premiers coups contre la flotte égyptienne à Navarin, et qu'il avait remporté la victoire. On attendait avec la plus vive impatience la confirmation de cette nouvelle. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 20 août. — Par arrêté du 5 de ce mois, S. M. a commué la peine des travaux forcés à perpétuité, aux quels ont été condamnés les trois militaires, pour le duel arrivé à Molebeck ; van Passel et Bogaerts subiront 5 années de prison et Cantein trois.

— Le prince d'Orange est parti hier de cette résidence pour Soestdyk.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur est parti ce matin de cette ville pour Louvain.

— La cause de M. Levae et de l'éditeur du Courrier des Pays-Bas, qui devait être portée aujourd'hui devant la chambre des appels correctionnels, a été ajournée au 16 septembre prochain.

— M. Alexandre Negris, colonel au service de la Grèce, et venant en dernier lieu de Hambourg, se trouve depuis quelques tems à Amsterdam.

LIÈGE, LE 21 AOÛT.

Aujourd'hui, à midi, on a exposé au carcan sur le grand marché, François Bayard, de Huy, et Servais Lefin, d'Espey, condamnés, le premier à cinq ans de réclusion pour vol avec effraction, et le second à cinq ans de travaux forcés, pour un crime de même nature.

— En creusant dernièrement pour la construction du canal qu'on va établir près la rue Neuve, à côté du pont d'Amerscent, des ouvriers ont trouvé un squelette qu'on croit être celui d'un lieutenant de bataille, tué par les Autrichiens, lors de la seconde arrivée des Français dans notre ville. Ce qui appuie cette opinion, c'est que plusieurs habitans se rappellent que ce lieutenant a été atteint, au dessus du boulevard, d'une balle au front (il l'a même été sous les yeux de l'un d'eux) ; qu'on a retrouvé la trace de cette balle dans le crâne, et que le cadavre a été inhumé dans le lieu même où on a découvert ce squelette. On dit que les voisins, voyant dans ces restes une sorte de reliques, les ont partagés entre eux.

Voilà une de ces réminiscences républicaines bien coupables et bien effrayantes. Il est heureux pour MM. les habitans de la rue Neuve que l'esprit qui anime le directeur de la police de Paris, M. Franchet, ne dirige pas les actes de la police liégeoise.

A portée de là, on a également inhumé le capitaine de la même compagnie, beau-frère du précédent, tué quelques jours auparavant.

— L'ouverture de la chasse dans la province de Luxembourg a eu lieu le 16 de ce mois.

— Le comité hellénique de Mons, vient d'ouvrir une liste de souscriptions mensuelles, dont chaque action se monte à vingt-cinq cents. Hier soir cinq cent vingt une actions figuraient sur la liste.

En sus des actions pour lesquelles elles avaient souscrit, de diverses personnes ont fait des dons particuliers.

Des tronc ont été placés par le comité dans les principaux cafés et estaminets ; le dépoillement en sera fait le 1er. de chaque mois et rendu public par la voie des journaux. (Dragon.)

— D'après une lettre particulière de Groningue, du 12 de ce mois, la maladie qui y règne augmentait d'intensité ; le nombre des victimes, qui n'était au vingt-sept juillet que de 41, s'élevait au 3 août à 57, et au 10 août à 126 ; ce nombre augmente encore de jour en jour, de manière que dans l'espace de trois semaines cette maladie a coûté la vie à 204 personnes. Il n'y a presque point de famille qui n'ait à déplorer la perte d'un ou plusieurs des siens.

— La Gazette de Rotterdam, du 19 août, dit qu'on a reçu à Londres, par un navire américain, des nouvelles de Batavia du 12 avril, d'après lesquelles la tranquillité était rétablie dans les districts rebelles. Le lieutenant-gouverneur-général se trouvait à Solo afin de tâcher de s'emparer des personnes des princes rebelles de Djocjokarta, de faire détronner l'empereur actuel et de mettre à sa place le prince Proboyo, fils de l'ancien empereur, qui a embrassé la cause du gouvernement des Pays-Bas auquel il a déjà rendu des services importants.

Nous apprenons que M. Dandelin, professeur à l'université, a résolu de donner, l'année prochaine, un Cours philosophique et mathématique des probabilités. Il se composera d'une leçon

par semaine. Le prix de ce cours sera de dix florins. M. Dandelin se propose de lui donner l'application suivante :

- Cinq florins pour les Grecs ;
- Deux florins pour un établissement d'enseignement mutuel ;
- Deux florins pour l'École des arts et métiers ,
- Un florin pour les pauvres de la paroisse de Saint Jean l'Évangéliste.

Nous apprenons aussi que cet honorable professeur donnera, à la même époque, un Cours de mécanique à l'École des arts et métiers. M. Dandelin, dont on connaît la sollicitude envers cet établissement sur lequel il a, des premiers, appelé l'attention, s'est engagé avec empressement à donner ce cours, d'après l'invitation que lui en a faite M. l'administrateur de l'instruction publique.

Cette dernière circonstance est une preuve de l'intérêt que prend le gouvernement à l'utile institution de M. Dormal, et un heureux présage de l'encouragement qui lui est réservé. Si, comme on doit l'espérer, les estimables citoyens qui sont venus seconder, par leurs offrandes et leur coopération, les efforts du jeune professeur, persistent dans leur louable résolution ; si leur exemple inspire une salutaire émulation, le succès de ces efforts nous semble assuré, et Liège verra fleurir chaque jour davantage un de ces établissements dont M. Charles Dupin signalait naguère la puissante et rapide influence sur la morale publique et sur l'industrie nationale.

Nous croyons inutile de faire ressortir tout ce qu'a de généreux la pensée de M. Dandelin dans la double résolution que nous annonçons. Les faits parlent assez d'eux mêmes. Ce n'est pas non plus sans une juste émotion qu'on voit le nom de M. l'administrateur de l'instruction publique s'associer à l'un de ces actes philanthropiques. De pareilles inspirations sont aussi honorables pour les fonctionnaires auxquelles elles appartiennent, que pour un gouvernement dont ils sont les organes et secondent les vues bienfaisantes. Propager l'instruction et surtout l'instruction du peuple, nous semble le témoignage le moins équivoque des intentions libérales du pouvoir.

Nous sommes informés que la faculté de philosophie de l'université de Liège vient de couronner, à l'unanimité, une dissertation que lui a adressée M. D. Marlin, élève de cette université, sur la question suivante : « *Monstratur rationibus, praecipue historicis, nullum vigere imperium, etiamsi optima constitutum sit, nisi civium virtute et opinione sustineatur.* »

Démontrer par le raisonnement et surtout par l'histoire que nul empire, même le mieux organisé, ne peut prospérer s'il n'est soutenu par la vertu des citoyens et par l'opinion publique.

Il paraît que les concurrents étaient au nombre de cinq : circonstance qui ajoute au succès du jeune lauréat.

En prenant part à un si honorable concours, M. Marlin donne un exemple bon à suivre. Retiré de l'université et voué aux fonctions d'instituteur depuis plusieurs années, il prouve que l'amour des études philosophiques l'a suivi hors des bancs de l'école.

Il est à regretter que l'emploi de la langue latine soit une condition rigoureuse de ce genre de lutte. Par là on enlève aux concurrents l'influence toute puissante d'une émulation qui pourrait aspirer à des succès populaires. Ajoutons que les idées essentielles utiles, dont de pareilles thèses peuvent amener le développement, se trouvent ainsi perdues pour la masse. Ce n'est pas la seule circonstance où l'usage de la langue latine dans nos universités est en opposition directe avec le but de nos institutions et l'esprit qui dirige le gouvernement dans ses projets d'amélioration intellectuelle de toutes les classes de la nation.

On se demande combien de temps encore la promenade du quai de la Sauvenière et d'Avroy, la seule qu'on ne doive pas aller chercher au loin, sera empestée par les émanations de la mare qui lavoisine. On se demande combien de temps encore les habitants de ces quartiers seront condamnés à respirer un air infect, susceptible de développer des maladies contagieuses. On se demande enfin pendant combien de temps les propriétaires des jolis jardins des quartiers St.-Jean et St.-Jacques devront s'en interdire l'accès, sous peine d'y respirer, au lieu du parfum des fleurs, les miasmes les plus fétides ? Pourquoi, si l'on remet indéfiniment la construction de la voute projetée, ne pas établir, à l'aide de l'écluse qui termine le canal, une irrigation propre à assainir ou renouveler les eaux qui y croûpissent ? On a d'autant mieux le droit d'adresser cette question que, si nous sommes bien informés, cette obligation entraine dans les clauses souscrites par les adjudicataires des travaux de cette écluse, ou que tout au moins l'achèvement des travaux devait rendre l'irrigation praticable.

La destination donnée aux escaliers du canal par plusieurs voisins contribue aussi à rendre peu agréable l'usage des jardins dont nous venons de parler. Il semble qu'au moyen d'un simple écriteau la police pourrait aisément faire droit à cette partie des plaintes formées par les propriétaires. Il serait facile aussi de clore ces escaliers par des portes dont les clefs seraient déposées à la régence, sauf à les ouvrir en cas d'incendie.

INSTRUCTION DU PEUPLE.

PRACTICAL OBSERVATIONS upon the education of the people, etc. OBSERVATIONS PRATIQUES sur l'éducation du peuple, adressées à la classe ouvrière et aux manufacturiers, par Henri Brougham, membre du parlement.

(Fin. Voir notre dernier numéro.)

Les associations de lecture sont encore un excellent moyen pour les artisans de se procurer l'instruction à bon compte.

Pourvu qu'ils demeurent dans le voisinage l'un de l'autre, il leur est facile de s'arranger de manière que chacun ait toujours un livre à sa disposition pendant les momens qu'il peut consacrer à la lecture. Une seule famille en épargnant deux sols, un sol, ou même deux liards par semaine, peut acheter chaque année au moins un de ces volumes économiques dont nous parlions plus haut ; et douze familles en s'associant auraient ainsi chaque année à lire douze ouvrages de ce genre. Ce qui suffit au tems qu'ils peuvent y consacrer (1) ; et il est certainement bien peu d'ouvriers qui ne puissent faire une aussi petite dépense. Les publications par livraisons conviennent beaucoup à de telles sociétés, parce qu'elles leur donnent le moyen de commencer avant d'avoir amassé de quoi acheter un volume entier pour chaque famille. Pour toute espèce de livres, les libraires feraient bien de donner à ces associations une année de crédit ; ils servent leurs propres intérêts en favorisant tout ce qui peut propager le goût de la lecture. Il existe aujourd'hui beaucoup d'associations de ce genre en Ecosse et en Angleterre, il en est qui comptent 80 lecteurs. Elles ont chacune un bibliothécaire et un caissier. Chaque samedi soir on peut venir échanger les livres à la bibliothèque. On en a établi sur un plus grand pied, en faisant passer successivement les livres qui ont été lus dans telle ville ou tel district à telle autre ville ou tel autre district ; et ainsi elles ont jusqu'à 7 ou 800 lecteurs.

Ces sociétés offrent une occasion aux riches d'aider les progrès de l'instruction populaire, sans que leur intervention soit continue. Ils peuvent, à l'origine de l'association, lui faire présent de quelques livres pour commencer, et en même tems aider les artisans à tracer le plan de leur société. Mais une fois l'association établie, il vaut mieux qu'elle soit toute entière à la charge des lecteurs et qu'ils en aient eux-mêmes la direction ; car ils sauront prendre soin de ce qu'ils paient, bien mieux et plus long-tems que de riches protecteurs, qui se fatiguent vite de pareils détails. Tout ce que d'ordinaire on règle d'avance, c'est le genre de livres qu'on achètera, ce qui varie nécessairement suivant les goûts et les besoins de chaque association, l'on établit que chaque associé en pourra choisir à l'avenant de la rétribution qu'il paie, ou si à cet effet se joignent plusieurs entre eux, à l'avenant de leurs rétributions réunies.

Dans beaucoup de métiers, un grand nombre d'ouvriers travaillent dans la même salle. Pourvu que leurs travaux ne soient pas bruyans et occupent peu l'esprit, ils ont un moyen bien simple de gagner un tems considérable pour leur instruction, c'est qu'un seul d'entre eux lise à haute voix pour tous, chacun son jour. En supposant 24 ouvriers dans la même salle, il suffira que chacun d'eux fasse une journée extraordinaire toutes les quatre semaines ; et alors même il faudrait qu'on lût pendant une journée tout entière, ce qui n'est pas nécessaire et ne se ferait pas. Il serait plus simple encore de se cotiser pour faire lire un enfant ; cette dépense serait si petite pour chacun qu'elle ne serait sentie par personne. De cette manière on économise les frais de livres ; un seul exemplaire suffit à un grand nombre de personnes, et encore cet exemplaire serait-il emprunté à une société de lecture.

Il existe en Angleterre une espèce de sociétés extrêmement utiles aux ouvriers qui veulent s'instruire et qui se combinent surtout très bien avec les sociétés de lectures. Une ou deux fois la semaine, des ouvriers au nombre de 20 à 30 se réunissent entre eux le soir pour s'entretenir de leurs lectures. A chaque séance, on annonce un sujet de discussion pour la séance prochaine (les matières politiques et religieuses en sont généralement exclues) ; souvent un des membres de l'association fait une lecture intéressante en permettant à chacun de l'arrêter pour combattre, appuyer ou éclaircir ce qui vient d'être lu. La seule chose qui pourrait nuire à de telles réunions ce serait la manie ridicule de faire des discours proprement dits ; il suffit d'établir dès le commencement qu'on n'en fera pas et d'adopter des formes simples et graves ; l'exemple prouve en Angleterre que cela est fort aisé. Les manufacturiers peuvent encourager d'une manière fort utile ce genre de sociétés. Ils peuvent faire remise aux ouvriers d'une heure de travail le jour des réunions, ou, si c'est trop leur demander, permettre que le travail commence ces jours-là une heure plutôt, ou enfin permettre qu'on travaille une demi-heure de plus pendant deux jours. Ce qui serait plus essentiel encore, c'est d'accorder aux ouvriers une salle pour leurs réunions ; il est peu de manufacturiers qui ne puissent leur en prêter. Il importe beaucoup que ces assemblées n'aient pas lieu dans un cabaret. Les manufacturiers, qui veulent à cet égard aider les efforts des ouvriers, ne doivent point d'ailleurs prétendre à une intervention importune. Il faut qu'ils se bornent à donner quelques conseils et seulement quand on leur en demandera. S'il y a difficulté d'avoir une salle convenable, rien ne s'oppose à ce qu'on accorde à cet usage, le local de l'une ou l'autre école du voisinage. Le même local pourrait servir à plusieurs sociétés qui s'assembleraient des jours différens.

M. Brougham consacre le reste de sa brochure à un sujet fort important, les écoles d'ouvriers. Ces écoles commencent à se naturaliser sur le continent. Liège est la première ville de la Belgique qui jouit d'une telle institution ; honneur et grâces en soient rendus au jeune homme instruit qui a conçu cette belle idée et qui l'exécute avec tant de zèle et de désintéressement. L'intérêt et l'utilité de la matière nous obligera de consacrer un second article à cette partie de l'écrit de M. Brougham.

(1) On a calculé qu'en Angleterre ceux qui dans les villes suivent les écoles d'artisans (*Mechanics institution*), et ce sont là les ouvriers qui cherchent le plus à s'instruire, lisent chacun 10 ou 11 volumes par an. Dans les campagnes, les membres des sociétés de lecture en lisent 5 à 6.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Monstre chinois. — A la séance de l'académie des sciences de Paris, du 14 de ce mois, M. le docteur Bordot a mis sous les yeux de l'académie une petite statue représentant un monstre chinois vivant, observé à Canton par MM. Pearson et Swington, médecins anglais. Ce monstre, âgé de 21 ans, et ayant d'ailleurs toutes les autres parties du corps bien proportionnées, porte, à la partie antérieure et supérieure du tronc, le corps presque entier d'un fœtus qui lui est attaché et qui est comme suspendu par le cou à la partie inférieure du sternum. Là, cet os présente un renflement que, sur son volume, on pourrait supposer être la tête du fœtus. Les extrémités supérieures de ce fœtus sont grêles, et dans toute la portion supérieure du tronc la peau semble immédiatement appliquée sur les os sans interposition d'aucuns muscles. Quant aux extrémités inférieures, elles offrent à peu près le volume qu'elles doivent avoir, et le système musculaire y existe si bien, que pendant long tems elles ont exécuté des mouvemens très incommodes pour l'homme qui fait le sujet de l'observation. Cette circonstance a déterminé à en provoquer l'immobilité au moyen d'une ligature qui, appliquée sur les deux jambes à la hauteur du genou, a produit en effet l'ankylose de l'articulation. Du reste, les pincemens qu'on exécute sur toute la surface du corps du fœtus sont perçus par celui qui le porte. Le fœtus est du sexe masculin: il a deux ombilics, quelques côtes toutes flottantes, des mains et des pieds assez bien conformés et garnis d'ongles. On a engagé le jeune Chinois qui présente ce singulier phénomène à venir en Europe se montrer en public, mais il a résisté à toutes les sollicitations et aux brillantes propositions qu'on lui a faites.

Physiologie de l'écriture. — Au nombre des ouvrages présentés à l'académie dans cette séance, on a remarqué une brochure portant ce titre. C'est une description anatomique faite par un médecin des fonctions des bras et des muscles dans l'écriture.

Le célèbre astronome Piazzini, de l'ordre des Théatins, directeur des observatoires de Naples et de Palerme, connu dans le monde savant par la découverte de la planète Cérés, est mort à Naples le 22 juillet dernier à l'âge de 80 ans.

CHARADE.

Aux Grecs que l'on égorge envoyez mon premier.
Jadis dans l'Orient a régné mon dernier;
La foudre ou les torrents font fléchir mon entier.

Le mot de la dernière énigme est *Domino*.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 19 août. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation, il faut s'en rapporter à la cote pour les cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote; le Londres court a trouvé son placement, le papier à deux mois a été demandé à la cote; le Paris court et à terme se sont traités à la cote; le Francfort court a trouvé des preneurs, le papier à six semaines manque, le papier à trois mois s'est fait à la cote.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	318 0/0 p.		
Dette activ.	51 1/2	Londres.	4078	4015	A 4073
Différée.		Paris.	47 3/8	47	A 46 1/3 1/6 A
Obl. du S.		Franc.	35 5/8	35 7/16	A 35 5/16 A
Act. S. C.	83 1/8 A	Hamb.	34 1/3 1/6	A 34 5/8	A 34 9/16 A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 18 août. — Dette active, 51 1/4 3/4 1/2. Différée 314 7/8 1316. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/2 94 1/4 94. Rentes remb. 85 1/2 1/8. Lots d'or, 100. Act. soc. com. 82 1/2 83 3/4 1/2.

ÉTAT CIVIL, des 18 et 19 août. — Naissances, 3 garçons, 7 filles.

Décès: 1 fille, 1 garçon, 3 femmes, savoir:

- Marie Aily Riga, âgée de 60 ans, journalière, rue Thier à Liège, veuve de Jean Joseph Charlier.
- Marie Clerdent, âgée de 47 ans, blanchisseuse, rue Pierreuse, veuve de Martin Houyot.
- Jeanne Catherine Ghaye, âgée de 42 ans, marchande, rue porte Saint-Léonard.

TEMPÉRATURE DU 21 AOUT.

A 9 h. du mat., 18 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 26 d. au-dessus.

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

Encyclopédie portative, ou résumé universel des sciences, des lettres et des arts, en une collection de traités séparés.

Cette collection publiée sous les auspices des premiers savans de France, est divisée en deux séries. — La première série, consacrée aux sciences, aux lettres, aux arts libéraux, aura 80 volumes, dont 4 ont paru. L'astronomie, l'histoire et deux de chimie. La morale et la chirurgie sont sous presse. — La 2^e série, consacrée aux arts industriels et aux métiers, aura 100 volumes, dont chacun, traitant à part d'un art et d'un métier, se vendra séparément. Chaque volume est orné d'une vignette et de planches.

Le prix du volume, pour les souscripteurs à toute la collection, est un florin 18 cents (l'édition de Paris se vend 1 fl. 65 c.) Les 300 premiers souscripteurs auront leur exemplaire sur papier vélin d'Annonay satiné.

Le prix pour les non-souscripteurs sera 1 fl. 42 c. par volume, papier vélin ordinaire.

On souscrit à Bruxelles chez les libraires Galaud et compagnie, et à Liège, chez les Dlls. Mahoux et de Sartorius, libraires. (896)

— En vente chez les libraires Galaud et comp^e, à Bruxelles, et chez les Dlls. Mahoux et de Sartorius, libraires à Liège.

Oeuvres complètes de M. de Châteaubriand, 2me. livraison (tome XI^e et XXI^e), composée du tome 1er. du génie du christianisme, et d'un volume de mélanges littéraires, deux volumes grand in-18, papier vélin satiné. Prix du volume, 1 florin 42 cents.

Cette livraison est accompagnée d'un fac simile de deux pages de l'écriture de M. de Châteaubriand.

Les mélanges littéraires qui paraissent pour la première fois, se vendent séparément 1 fl. 65 c.

La 3me. livraison est sous presse, et paraîtra incessamment. (897)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(258) **Vente de meubles pour cessation de commerce.**

Les mercredi et jeudi, 30 et 31 août 1826, à deux heures de relevée, il sera procédé en la demeure de M. Habets, pied du Pont des Arches, n. 952, à Liège, par le ministère du notaire Dusart, à la vente publique d'objets mobiliers consistant en hautes et basses garde-robes, commodes, armoires, deux services à café en porcelaine dorée, un coffre fort, deux grandes glaces et plusieurs petites, une grande quantité de linges, tels que serviettes damassées et autres, et divers autres objets. Argent comptant.

() Le lundi 4 septembre 1826, à une heure de relevée, le Sr. Tonsaint Bosson et ses enfans, feront vendre publiquement et par enchères, chez M. Jean Detrooz, cabartier, à Fléron.

1^o Une petite ferme consistant en maison, bâtimens d'exploitation, jardin et dépendances avec 390 perches 171 palmes de verger bien arboré, près et terres de bonne qualité, situé le tout aux 3 chènes, commune de Retinne, près de la chaussée de Liège à Herve. 2. Une rente perpétuelle de 7 florins 18 cents, due par Antoine Melen d'Ayeneux.

S'adresser pour plus ample information à Mtre Deliége, notaire à Fléron.

Le 8 septembre 1826 à deux heures de relevée, les enfans de la dame veuve de Jacques Thiriard, en son vivant carbarctière, sur la Batte, à Liège, feront vendre par le ministère de Mtre. Dusart notaire, en son étude rue Féronstrée, audit Liège, les immeubles suivants:

1^o Une belle maison avec écurie, réunissant toutes les commodités nécessaires et propre à tout commerce, située sur la Batte à Liège, n. 1108.

2. Une autre maison, située audit Liège, faubourg d'Amorceur, n. 1619.

3. Une autre maison, située audit Liège, rue derrière St-Thomas, n. 331.

4. Deux autres maisons ne formant aujourd'hui qu'une habitation, situées à Liège, au Pont de Pierre, Outre-Meuse, paroisse St-Nicolas.

S'adresser pour les conditions audit notaire, ou à Mtre. Vigoureux, avoué, rue St-Severin, n. 714, audit Liège.

Un homme d'un âge mûr, muni de bons titres, ayant été chargé pendant nombre d'années de la tenue d'une comptabilité, désire trouver un emploi, soit dans une maison de commerce ou tout autre établissement, soit dans un bureau quelconque.

S'adresser à M. Demeuse, chez M. Desprez, rue St-Severin, n. 578. (898)

Une DOMESTIQUE, munie de bons certificats, peut se présenter, rue Souverain-Pont, n. 318. (899)

Une demoiselle de la campagne, munie de bons certificats, sachant lire et écrire, peut se présenter pour être employée dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau de cette feuille. (899)

L'on cherche une servante. S'adresser chez Mlles MAHOUX et DE SARTORIUS, où l'on dira pour qui c'est. (883)

GILLON-NOSSENT, rue du Pont d'Isle, n. 32, vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de schals du Thibet, tout ce qui se fabrique de plus beau et de plus riche, avec coins, simple et double galeries; schals nouveaux dits à la Grecque, qui jouissent à Paris de la plus grande vogue; schals de Lyon, longs et carrés, à dessins nouveaux, de toutes grandeurs et de toutes couleurs, écharpes nouvelles; 400 fichus nouveaux, ombres, quadrillées, chinés, damassés, dits des 4 saisons, à la dame blanche, etc. Cotepaly usie, ombree, quadrillée, et écossaise; toiles imprimées, françaises et anglaises; athénienne pour robe, cravattes et gilets nouveaux, rubans écossais pour coiffure, et autres pour sautoirs et ceintures en tout genre.

Le même a reçu un grand assortiment de bas de coton blanc, qu'il vend à très juste prix.

A vendre à 40 p. 0/0 au-dessous du cours:

Schals cachemires de Lyon, en 9/4, fond broché, riche, avec bordure à 12 flor., fichus tissus de Lyon, bordure brochée, à 2 flor. 14 cents, fichus, barré avec bordure à 2 flor., fichus ombres, dits Zéphirs, à 80 cents, voiles de gaze à hordares à 90 cents et beaucoup d'autres articles à des prix très avantageux.

Le Sr. Gillon-Nossent, vient aussi de recevoir un nouvel envoi de savons fins parfumés, qu'il vend à 1 flor. 50 cents le carton de 12 pains, variés d'odeurs. Cet article est à 50 p. 0/0 au dessous de leur va leur.